

Image not found or type unknown



droits sur résidence sur un terrain non acheté en commun

Par **vig**, le **21/08/2009** à **12:48**

bonjour,

Je suis mariée depuis 15 ans, 2 enfants. Nous avons construit une maison il y a 9 ans. Cette maison a été construite sur un terrain appartenant à monsieur (donnation de ses parents après notre mariage).

Nous n'avons jamais rédigé de documents comme donation entre époux ou autre; pas de contrat de mariage.

Quels sont mes droits envers notre maison? (en cas de séparation)

Merci